



Lettre d'information N°62 - 30 avril 2026

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Crise énergétique : Le gouvernement apporte des précisions sur le calendrier des différents dispositifs mis en place pour protéger le monde agricole des tensions internationales qui pèsent sur les marchés de l'énergie.

Aides de la PAC 2026 : Le décret n°2026-322 du 28 avril 2026 modifie les règles applicables aux agriculteurs en cas de dépôt tardif de leur demande unique d'aides de la Politique agricole commune (PAC).

Logement des saisonniers : La garantie Visale (Visa pour le Logement et l'Emploi) est une caution locative accordée par Action Logement. Elle permet de rassurer les propriétaires.

Dans le reste de l'actualité

Hausse des indemnisations en cas de brucellose et de tuberculose : L'arrêté du 27 avril 2026 actualise les montants versés aux éleveurs pour l'abattage diagnostique des bovins dans le cadre de la lutte contre la brucellose et la tuberculose. Les indemnisations sont revalorisées et rendues rétroactives pour la campagne 2025-2026. L'Etat confirme également sa participation aux opérations d'assainissement.

Le risque d'influenza aviaire abaissé : Par un arrêté du 21 avril 2026, le ministère de l'Agriculture revoit à la baisse le niveau de risque lié à l'influenza aviaire hautement pathogène. Sur l'ensemble du territoire métropolitain, le risque est passé à « modéré ».

Produits sucrés et miel : Le décret n°2026-312 du 24 avril 2026 met à jour les règles applicables aux confitures, gelées, marmelades, crème de marrons, miel, jus de fruits et laits de conserve. Le texte transpose la directive (UE) 2024/1438 et introduit notamment un étiquetage renforcé de l'origine du miel ainsi que de nouvelles définitions pour les produits à teneur réduite en sucres.

Régime unique de la haie : Un arrêté du 3 avril 2026 précise la typologie des haies utilisée pour l'application du régime unique instauré par la loi de 2025 sur la souveraineté alimentaire. Trois catégories principales sont désormais reconnues, avec une mention spécifique pour les haies en bordure d'eau.

France services agriculture : Le décret n°2026-323 du 28 avril 2026 fixe les règles nationales du cahier des charges des structures de conseil et d'accompagnement du réseau France services agriculture.

Augmentation de la valeur des stocks de vaches laitières et allaitantes : L'administration fiscale actualise sa documentation relative au régime de déduction de la provision pour augmentation de la valeur des stocks de vaches laitières et allaitantes à la suite de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026.

Egalité filles-garçons dans l'enseignement

agricole : L'instruction DGER/SDPFE/2026-233 du 23 avril 2026 présente la feuille de route 2026-2030 visant à renforcer l'égalité entre les filles et les garçons dans l'enseignement agricole, en cohérence avec les orientations nationales en matière d'égalité femmes-hommes.

Accord UE–Mercosur : La Commission européenne annonce l'entrée en application provisoire de l'accord commercial intérimaire UE–Mercosur à compter du 1er mai 2026.